

**ANNEXE**

**Panorama de la situation relative à la mendicité dans les États membres de l'UE**

Dans son jugement *Lăcătuș c. Suisse*, la Cour de Strasbourg a réalisé une analyse législative comparative de la législation sur la mendicité dans 38 États membres du Conseil de l'Europe, incluant 25 États membres de l'Union mais sans Malte et le Danemark. Dans le cadre de cet article, nous avons demandé à nos professionnels juridiques dans les différents États membres de l'Union de compléter ce tableau. Voici un aperçu des mesures pénalisant la mendicité adoptées par les États membres de l'UE.

<b>Dispositions relatives à la mendicité</b>	
La mendicité en tant que telle n'est pas interdite dans la législation nationale ou locale.	Finlande, Grèce, Portugal et Slovaquie (avec quelques exceptions : au Portugal, la mendicité avec enfants est criminalisée)
Des interdictions explicites de la mendicité ou de certaines formes de celles-ci sont intégrées dans la législation nationale.	Chypre, Croatie, Estonie, France, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Royaume-Uni
Des interdictions locales ou nationales sont en place. Elles ciblent les conditions spécifiques dans lesquelles la mendicité est généralement interdite : mendicité avec enfants, mendicité « agressive » et mendicité avec un animal « dangereux ».	Estonie, Irlande, Italie, France et Slovaquie.
La mendicité est uniquement interdite au niveau local.	Des villes en Autriche, Belgique, République tchèque, Allemagne, Lettonie, Lituanie (uniquement la mendicité agressive), Pays-Bas, Espagne et Suède
<b>Sanctions</b>	
La mendicité constitue un délit contre l'ordre public et la tranquillité publique et est passible d'une contravention.	Croatie et Pologne.

La mendicité ou certaines formes de mendicité sont criminalisées, et des sanctions sont prévues dans le code pénal.	France, Chypre et Italie. <sup>1</sup>
Dans sanctions administratives sont prévues en cas de violation de l'interdiction de la mendicité.	République tchèque
Avertissement oral et/ou amende de différents montants	Belgique, République tchèque, Pologne, Lettonie, Lituanie, France, Irlande, Roumanie, Suède, Espagne, Slovénie et Royaume-Uni
Différentes formes d'emprisonnement ou de privation de liberté sont possibles.	Hongrie, Chypre, Pologne et Croatie. Travaux d'intérêt général (Hongrie), privation de liberté (Hongrie), ou limitation de liberté (Pologne).

---

<sup>1</sup> Article 312-12-1 du Code pénal français, article 188 du Code pénal chypriote ou article 119-bis du Code pénal italien.